

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 20 juin 2017*

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à 21h00, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

**Présents** : CHOPO Guy, COMMENGE Hélène, DON Daniel, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, PENNE Stéphane, SAINT-JEAN Marylis.

**Absents** : CASAGRANDE Hervé, DONNAINT Cédric, JACQUET Julie, ROBERT Adrien, SEBI Carine, SEGAS Sophie.

**Secrétaire de séance** : COMMENGE Hélène.

**L'ordre du jour appelle les questions suivantes :**

### **2017/030 – Délibération Modificative : Vente du forum – signature chez le Notaire**

L'achat du Forum et les travaux à réaliser pour l'installation de l'activité nécessitent un montage financier.

La proposition de vente à terme permettrait à l'acheteur d'obtenir plus facilement un prêt bancaire, d'avoir du temps pour développer son activité et ainsi pouvoir payer le solde à terme ; cette proposition permettrait aussi à la Commune d'avoir un droit de retour prioritaire.

**Proposition de vente à terme** : 65 000€ comptant (50% du prix), 15 000€ à terme, loyer à fixer sur une durée la plus courte possible en fonction de la capacité de remboursement.

**Les Elus autorisent Monsieur le Maire à négocier cette proposition et à signer l'acte de vente auprès de l'étude de M° COMBES.**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **2017/031 – Délibération : Projet hangar - choix de l'architecte**

Le cabinet C&A Architectes n'ayant pas satisfait les demandes des Elus, d'autres consultations de Maîtrise d'Œuvre auprès d'architectes ont eu lieu pour le projet de hangar-atelier. Le cabinet d'architecture Philippe ALBINET propose une construction pour une mission MOP de base, pour un honoraire forfaitaire de 24 500€ HTVA calculé sur 250 000€ HTVA de travaux.

Les 2 autres cabinets d'architecture ayant été consultés sont :

- Thierry FONVIEILLE proposant des honoraires plus élevés
- BRUNERIE-IRISSOU qui n'a pas souhaité donner suite à notre demande

Le choix de la commune de Rivières se porte sur le cabinet d'architecture Philippe ALBINET.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

### **2017/032 – Délibération : DETR, Département et Communauté d'Agglomération**

Etant donné la modification du choix de l'architecte, la DETR doit être rédigée comme suit :

	<b>Plan de financement</b>		
<b>Partenaires</b>	<b>Dépenses (HT)</b>	<b>Recettes</b>	<b>%</b>
Etudes (assistance de maître d'ouvrage)	6 058.02 €		
Travaux	107 154.98 €		
Hangar-Atelier	250 000.00€		
DETR		145 285.20 €	40.00
Communauté d'Agglomération		54 481.95 €	15.00
Conseil Départemental du Tarn		90 803.25 €	25.00
Commune		72 642.60 €	20.00
<b>Total</b>	<b>363 213.00 €</b>	<b>363 213.00 €</b>	

#### **Le Conseil Municipal,**

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondant au Département et à la Communauté d'Agglomération,
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **2017/033 – Délibération : Délaissés de voirie – Cession des délaissés**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2131-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L141-3 et L112-8,

Considérant que les parcelles suivantes :

<b>Délaissés</b>	<b>Localisation</b>	<b>Etat actuel</b>
Délaissé R15	Devant maison Cailhol	Bordure de voie – pelouse entretenue
Délaissé VC n°3	Rue du Grand Pavois	Bordure de voie – pelouse entretenue
Délaissé R2 à R3	Sur la longueur de la rue	Bordure de voie – pelouse entretenue
Le long de R8	Sur la longueur de la rue	Bordure de voie – pelouse entretenue
Délaissé forum	A l'arrière du forum	Bordure de voie – pelouse entretenue
Délaissé Poste électrique du forum	A proximité du forum	Bordure de voie – pelouse entretenue
Délaissé VC n°3	Au fond de la rue des Vergers	Bordure de voie – pelouse entretenue
Délaissé VIALA RD988	Bonel	Terrain en friche

ne sont plus affectées à leur usage et ont perdu leur caractère de dépendance du domaine public routier Considérant que le Service des Domaines sera consulté,

Il est proposé :

- de constater la désaffectation matérielle des parcelles
- de constater leur déclassement
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à leur cession, tout en respectant le droit de priorité accordé aux riverains visé à l'article L112-8 du Code de la Voirie Routière et à signer tous les documents y afférant.

Les délaissés « R15 » et « VIALA RD988 » n'ont qu'un seul riverain à qui une vente sera proposée des terrains non constructibles avec des réseaux souterrains.

La vente sera proposée à 3€/m<sup>2</sup>, frais de notaire et géomètre à la charge de l'acheteur (à négocier).

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2017/034 – Délibération : Approbation du retrait des communes de Missècle et Moulayrès**

Monsieur Le Maire explique le souhait des communes de Missècle et Moulayrès de se retirer de la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère- Grésigne, Pays Salvagnacois afin d'adhérer à la Communauté de Communes du Pays Lautrecois. En effet, ces communes font valoir leur situation géographique et leur localisation dans la zone d'attractivité de commerces et de services des communes de Damiatte et Saint-Paul-Cap-de-Joux, membres de la Communauté de communes du Pays Lautrecois.

**Vu** la délibération de la communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère- Grésigne, Pays Salvagnacois en date du 18 avril 2017 approuvant le retrait des communes de Missècle et Moulayrès,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- émet un avis *favorable* au retrait des communes de Missècle et Moulayrès de la Communauté d'agglomération en vue de leur adhésion à la Communauté de communes du Pays Lautrecois ;

- mandate le maire pour transmettre la présente délibération au président de la communauté d'agglomération

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2017/035 – Délibération : Etude de faisabilité piscine**

Le cabinet EBAWEL architecture a soumis un devis de maîtrise d'œuvre partielle relative à une étude de faisabilité concernant le « réaménagement du bâtiment de l'ancienne piscine sur le secteur d'Aiguelèze ».

Pour rappel, l'utilisation de ce bâtiment va être proposée à l'école démocratique et au centre de loisirs « Les Elfes des Vignes ».

L'étude de faisabilité s'élève à 1 894,80€ HT.

A l'unanimité, les Elus donnent l'autorisation au Maire de signer ce devis.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2017/036 – Délibération : SAFALT – Succession MASSOUTIE**

La commune avait fait valoir son droit de préemption auprès de la SAFER lors de la vente des parcelles de Monsieur MASSOUTIE (décédé) au lieu-dit « Soubarès », pour anticiper un projet d'extension de cœur de Bourg. La SAFER propose pour cette acquisition estimée à **11 180€**, de signer une promesse unilatérale d'achat ainsi que l'acte authentique de vente.

**A cela s'ajoutent les frais de prestation SAFER pour un montant de 1 260,36€.**

Les parcelles concernées sont les suivantes : C 288-289-290-798-800-952-1003, et représentent une surface totale de 1ha 95a 36 ca.

**A l'unanimité, les Elus :**

- **Autorisent Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat auprès de la SAFER**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte de vente authentique**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

**Questions diverses**

**Scolarisation des enfants hors commune**

La Commission élargie « Ecole » se réunira le 26/06 à 20h30 pour débattre de ce sujet et soumettra son compte-rendu au prochain Conseil municipal.

**Action éducative « Ecole et cinéma »**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le financement de cette action. Le coût est de 2,50€ par enfant, pour une séance par trimestre.

**66<sup>ème</sup> Congrès des Maires et Elus locaux du Tarn**

Il se tiendra à AUSSILLON la samedi 24 juin 2017 dès 9heures.

**100<sup>ème</sup> édition du Congrès des Maires**

Il se tiendra à PARIS du 21 au 23 novembre prochain.

**Marché de Pays**

Le marché aura lieu tous les lundis de juillet a août à compter du 10 juillet, à 18h00 sur le parking de l'aire de pique-nique d'Aiguelèze.

Daniel Don rappelle aux élus de s'inscrire à l'avance pour les permanences des lundis de juillet et août.

**Action « zérophyto » :**

Jean-Claude MAUREL explique qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'utilisation des produits phytosanitaires ne devra plus se pratiquer, exception faite dans les cimetières.

Un diagnostic sera réalisé pour l'emploi de ces produits sur la commune, financé par la Communauté d'agglomération, avec le concours d'un technicien. Ce diagnostic est obligatoire pour obtenir des subventions pour l'achat du matériel préconisé : réciprocateurs, désherbeurs thermiques, balayeuse à mutualisation...

Un dossier devra être déposé en septembre auprès de la Communauté d'agglomération.

**Fin de la séance : 23h00**

**La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.**

<b>DELIBERATIONS</b>	<b>THEME</b>
<b>2017/030</b>	Délibération : Vente du forum – signature chez le Notaire
<b>2017/031</b>	Délibération : Projet hangar : choix de l'architecte
<b>2017/032</b>	Délibération : Réajustement de la DETR et Département
<b>2017/033</b>	Délibération : Délaisés de voirie et parkings
<b>2017/034</b>	Délibération : Approbation du retrait des communes de Missècle et Moulayrès
<b>2017/035</b>	Délibération : Etude de faisabilité piscine
<b>2017/036</b>	Délibération : SAFALT – Succession MASSOUTIE

**Ainsi fait et délibéré le 20 juin 2017.**

<b>Hervé CASAGRANDE</b> <i>Absent excusé</i>	<b>Guy CHOPO</b>	<b>Hélène COMMENGE</b>	<b>Daniel DON</b>	<b>Cédric DONNAINT</b> <i>absent</i>
<b>Christophe HERIN</b>	<b>Julie JACQUET</b> <i>Absente excusée</i>	<b>Cyril MANEN</b>	<b>Jean-Claude MAUREL</b>	<b>Stéphane PENNE</b>
<b>Adrien ROBERT</b> <i>absent</i>	<b>Marylise SAINT-JEAN</b>	<b>Carine SEBI</b> <i>Absente excusée</i>	<b>Sophie SEGAS</b> <i>Absente</i>	